

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 22 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes et à huis clos pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

### **Etaient présents :**

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jérémy AUMONT, Théo MORILLON

Excusée ayant donné procuration : Mme Laurence LANCERON à M. Patrick LAFARGE

Excusée : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO

Absent : M. Jean-Jacques LOUGEZ

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Renouvellement du contrat avec SEGILOG
- Installation de caméra de vidéosurveillance
- Autorisation au Maire d'ester en justice
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30 à huis clos pour raisons sanitaires.

### **1 – Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité, 12 pour.

### **2 - Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Maurice SABATER est nommé secrétaire de séance.

### **3 – Renouvellement du contrat avec SEGILOG**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG pour une durée de trois ans du 15 mai 2021 au 14 mai 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité, 12 pour.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce contrat.

#### **4 – Installation de caméra de vidéosurveillance**

Monsieur le Maire propose au conseil d'installer des caméras de vidéosurveillance pour garantir une sécurité des bâtiments communaux, les gendarmes d'Angoulême sont venus visiter le site et il serait nécessaire de rajouter 2 caméras, une sur le parking de la mairie et une sur le parking de la salle des fêtes. 2 caméras sont déjà installées au niveau de la salle polyvalente. Les images sont enregistrées 10 jours sur un disque dur. Ce dispositif sera intégré dans le règlement des salles. Un dossier est à constituer auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité des présents, 12 pour.

#### **5 – Autorisation au maire d'ester en justice**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du dossier de catastrophe naturelle de 2016, la société d'avocats EXEME nous a proposé de faire comme dernière action pour clôturer la procédure, avec plusieurs communes de la Charente ce qui diminuerait le coût, le projet de QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) à adresser à la Cour Administrative ainsi qu'au Tribunal Administratif.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, 12 pour, autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête déposée devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux et l'autorise également pour toute procédure.

#### **6 - Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le conseil que l'acte d'acquisition de la maison de Luchac, Route de Sigogne a été signé ce matin.
- Le panneau rue du Gaillardé « sens interdit, sauf riverains et engins agricoles » a été installé.
- Monsieur le Maire informe qu'un administré serait intéressé pour acheter la plateforme avec un ancien puits de 12m2 appartenant à la commune, Rue de l'Angle Droit. Le conseil est d'accord sur le principe et propose à Monsieur le Maire de négocier le prix d'achat.
- Suite aux dégradations constatées sur le site mairie, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a pris un arrêté afin d'interdire le passage des vélos et tout matériel roulant sur l'enrobé autour des bâtiments communaux.
- Monsieur le Maire rappelle au conseil que les élections Départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021, le planning des permanences leur sera communiqué prochainement. En raison des mesures sanitaires les scrutins auront lieu à la salle des fêtes. Le nécessaire a été fait dans ce sens auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.